

Les éléments que nous allons vous donner ont été pour l'essentiel calculés par la CGT et par nos camarades des syndicats CGT des finances publiques

LA CONTRE RÉFORME DES RETRAITES

Éléments d'analyse de la « réforme » Delevoye.

Au delà des questions « techniques », cette N^{ième} contre réforme est avant tout politique. Le but est de baisser les retraites. C'est ce que nous allons vous expliquer maintenant.

Un peu d'actualité

"Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec la transformation de la carrière... dans toutes ses composantes".

*Rodez le 3 octobre,
Emmanuel Macron*

La voilà la retraite des
enseignant·es



La retraite, qu'est-ce que c'est ?

A l'origine, couverture du risque vieillesse

Revenu de subsistance pour les salarié·es qui vivaient au-delà de 60 ans tout en étant dans l'incapacité de travailler

L'espérance de vie moyenne était de l'ordre de 60 ans, elle est largement supérieure à 75 ans.

Ce qui est déterminant, ce n'est plus d'être en incapacité de travailler, mais de pouvoir vivre une nouvelle phase de vie en étant libre de choisir ses activités, affranchi·e de tout lien de subordination qui caractérise l'activité salariée

Rappel : Notre système actuel est mis en place à la Libération, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution du Programme du CNR qui prévoyait « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

Vingt six ans et déjà cinq grandes "réformes" des retraites

En **1993**, Balladur serrait la vis pour le **secteur privé**,-

- **augmentation de la durée de cotisation** (40 années au lieu 37,5 années)
- Calcul de la retraite sur les 25 meilleures années (10 auparavant)
- Instauration de la **décote**
- Indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires.

En **2003**, Fillon s'attaquait au **secteur public**

- Alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du privé,
- Application également du **système de décote**,
- Limitation de l'accès aux préretraites,
- Mise en place d'un dispositif « carrière longue » censé permettre aux salariés de partir en retraite avant l'âge de 60 ans
- Instauration de la surcote pour les salariés qui souhaitent poursuivre leur activité après 60 ans.

Vingt six ans et déjà cinq grandes "réformes" des retraites

En **2008**, les **régimes spéciaux** étaient visés,

- L'objectif de la réforme était de rapprocher ces régimes du régime général.

RAPPEL : Les régimes spéciaux dont bénéficient certaines entreprises publiques, branches ou professions ne sont pas des privilèges. Ils ont été créés ou maintenus pour compenser la dangerosité ou la pénibilité du travail. Ils sont aussi le fruit des luttes et des mobilisations des travailleur·euses concerné·es

En **2010**, l'âge du départ à la retraite reculait.

- Recul progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans à l'horizon 2018 (en novembre 2011, l'échéance est ramenée à 2017).

- Recul de 65 à 67 ans de l'âge à partir duquel un salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein sans avoir le nombre nécessaire d'annuités de cotisation (décote)

- Alignement progressif, d'ici 2020, du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 7,85% à 10,55%)

- La durée de cotisation est portée à 41 ans et 1 trimestre en 2013 (en juillet 2011, elle est portée à 41,5 annuités à l'horizon 2017 pour la génération née en 1955).

Vingt six ans et déjà cinq grandes "réformes" des retraites

En **2013**, l'âge du départ à la retraite reculait à nouveau :

- La durée de cotisation est portée à 43 annuités
- Augmentation du taux de cotisation

On le voit bien depuis 1993 toutes les « réformes » des retraites sous couvert d'efficacité, ou d'égalité ont pour conséquences de nous faire travailler de plus en plus longtemps pour toucher toujours moins.



La Contre réforme Macron



Le président de la République a nommé un haut-commissaire aux retraites, M. Delevoye, pour faire passer l'ensemble des régimes de retraite existant sur un système par points

Un projet de loi présenté en 2019.

La même valeur **d'achat et de service** serait utilisée pour l'ensemble des régimes.

Cette harmonisation rendrait inutile de fusionner tous les régimes de retraite en un seul, du moins dans un premier temps.

La Contre réforme Macron

Tout laisse penser qu'un tel système se traduirait par une baisse de la pension pour la majorité des fonctionnaires, même dans l'hypothèse, non confirmée à ce stade, d'une intégration des primes quand il y en a dans la cotisation...

De façon certaine, ne plus lier la pension de retraite à la grille de carrière des fonctionnaires ferait perdre au statut des fonctionnaires toute sa cohérence.

La volonté politique du gouvernement d'aligner le public sur le privé conduit à une remise en cause générale du service public et de la défense de l'intérêt général...

- **Le plafonnement des dépenses programme l'appauvrissement des retraité·es**

Il a été décidé de figer les dépenses de retraite à leur valeur actuelle, soit 13,8 % du PIB.

On ne peut dès lors qu'anticiper une nouvelle baisse des pensions.

En effet, un nombre croissant de retraité·es devra se partager une part fixe de la richesse produite. Ce qui est inacceptable pour un projet censé garantir la cohésion sociale.

La retraite par points

Ah mais oui...

Comment ça marche ?

Mais non !

Un taux unique de cotisation retraite de 28,12%(du salaire brut pour tous·tes les assuré·es)

10€ cotisés = 1 point de retraite **valeur d'achat**

1 point = 0,55 € de retraite par an pendant toute la durée de la retraite. **valeur de service**

Le taux de rendement indique le montant de la pension retraite obtenue pour 100 euros cotisés. Avec un taux de rendement de 5,5% cela représente environ 5.5 euros par an.

100 € cotisés (10 points donc) = 5,5 €

La retraite par points

Sur 100 € de salaire brut, vous cotisez 28,12 %, mais seuls 25,31 % ouvrent des droits à la retraite.

2,81 % sont dits « non contributifs », ils seront consacrés à la solidarité et ne procureront aucun droit à la retraite

Ce qui nous fait un taux de rendement réel de 4,95 % et plus de 5,5 %



Un rendement du point encore plus faible que dans les régimes Agirc et Arrco

Les régimes complémentaires Agirc et Arrco fonctionnent par points et ont pour objectif d'équilibrer au mieux le financement.

Leur rendement est en 2018 de **5,99** %, sensiblement supérieur donc à ce qui est proposé pour le nouveau système !

Un rendement en baisse :

En 2000, il était de 7,15 % pour Agirc et de 7,04 % pour Arrco.

La baisse est donc, en 18 ans, de 16 % pour le premier et de 15 % pour le second !

Soit une baisse plus sévère encore que celle du niveau des pensions dans le régime général.

Un taux unique ?

Pour tous les revenus jusqu'à un salaire annuel de 121 572€ , les cotisations vont augmenter mais au-delà de ce revenu annuel les cotisations vont baisser.

18 000 euros de cotisations en moins pour un salaire de 200 000 euros,

48 000 euros en moins pour un salaire de 325 000 euros).

Un taux unique ?

RETRAITES ..



La gouvernance du système :

La gouvernance du système sera confiée à une caisse de retraite universelle

- Conseil d'administration composée à égalité de représentants des organisations syndicales représentatives et d'employeurs désignés
- Ce Conseil d'administration « déterminera les conditions de pérennité » du système de retraite, « il pourra se prononcer » sur l'évolution de la valeur du point, de l'âge d'équilibre, la revalorisation des pensions, etc.

Jusque là ça ressemble à une gestion paritaire telle qu'on la connaît

Différentes instances sont créées.

- Une Assemblée générale représentant « l'ensemble des assurés, employeurs et acteurs de la retraite » qui aura pour fonction « d'émettre un avis ».
 - Un « comité d'expertise indépendant des retraites » qui aura pour fonction d'analyser la situation et, là encore, de formuler des recommandations (remplaçant le COR et le CSR)
- Enfin, « des citoyens directement associés au pilotage du système » constitueront un Conseil citoyen qui sera chargé... d'émettre chaque année un avis citoyen.

Vous avez dit démocratie ?

Tout pouvoir au gouvernement

Pléthore d'avis !

Mais au final, « le cadre de pilotage du système sera défini dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale »

L'objectif sera de respecter « la règle d'or » de l'équilibre financier.

Le gouvernement, via l'adoption par le Parlement, pourra faire évoluer les paramètres (âge légal, dispositifs de solidarité comme les droits familiaux, minimum de retraite, etc.).

Finie toute velléité de gestion paritaire, place à une réforme paramétrique possible chaque année aux mains du gouvernement via l'établissement du budget.



Besoin d'une
petite pause
avant la
dernière partie ?

Quelques chiffres ?

Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	144%	Salaire brut	4 309 €	Salaire net	3 447 €
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	106%	Salaire brut	3 180 €	Salaire net	2 544 €

Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Décote ou surcote réforme Macron	86%	91%	96%	101%	106%	111%
pension nette réforme Macron Delevoye	1 314 €	1 440 €	1 572 €	1 709 €	1 851 €	1 999 €
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
Décote ou surcote aujourd'hui Code Pensions CPCM	75%	80%	85%	90%	95%	100%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-426 €	-465 €	-504 €	-544 €	-585 €	-626 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-24%	-24%	-24%	-24%	-24%	-24%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		10%	20%	30%	41%	52%
hors calcul : RAFP net estimé 43 ans de carrière	50 €	53 €	55 €	58 €	61 €	64 €

Quelques chiffres ?

Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Pension Macron/ salaire de fin de carrière	38%	42%	46%	50%	54%	58%
Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière	50%	55%	60%	65%	71%	76%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-12%	-13%	-15%	-16%	-17%	-18%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière						
Pension Macron/ salaire de fin de carrière	34%	37%	40%	44%	47%	51%
Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière	44%	49%	53%	57%	62%	67%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-11%	-12%	-13%	-14%	-15%	-16%
Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Pension Macron/ salaire moyen de carrière	52%	56%	61%	65%	70%	75%
Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière	68%	74%	80%	86%	93%	99%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-17%	-18%	-19%	-21%	-22%	-24%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière						
Pension Macron/ salaire moyen de carrière	45%	49%	53%	58%	62%	66%
Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière	60%	65%	70%	76%	81%	87%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-15%	-16%	-17%	-18%	-20%	-21%

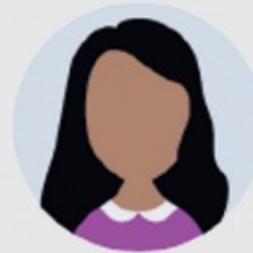
Une illustration :



Marie
née en 1961
fonctionnaire de catégorie B
dans une administration
système actuel

- commence à 22 ans
- carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représente
64 %
de son dernier salaire



sa fille **Maryam**
née en 1990
fonctionnaire de catégorie B
dans la même administration
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue
(ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représentera
54 %
de son dernier salaire



Source Attac

Des propositions CGT pour améliorer les retraites pour tous et toutes

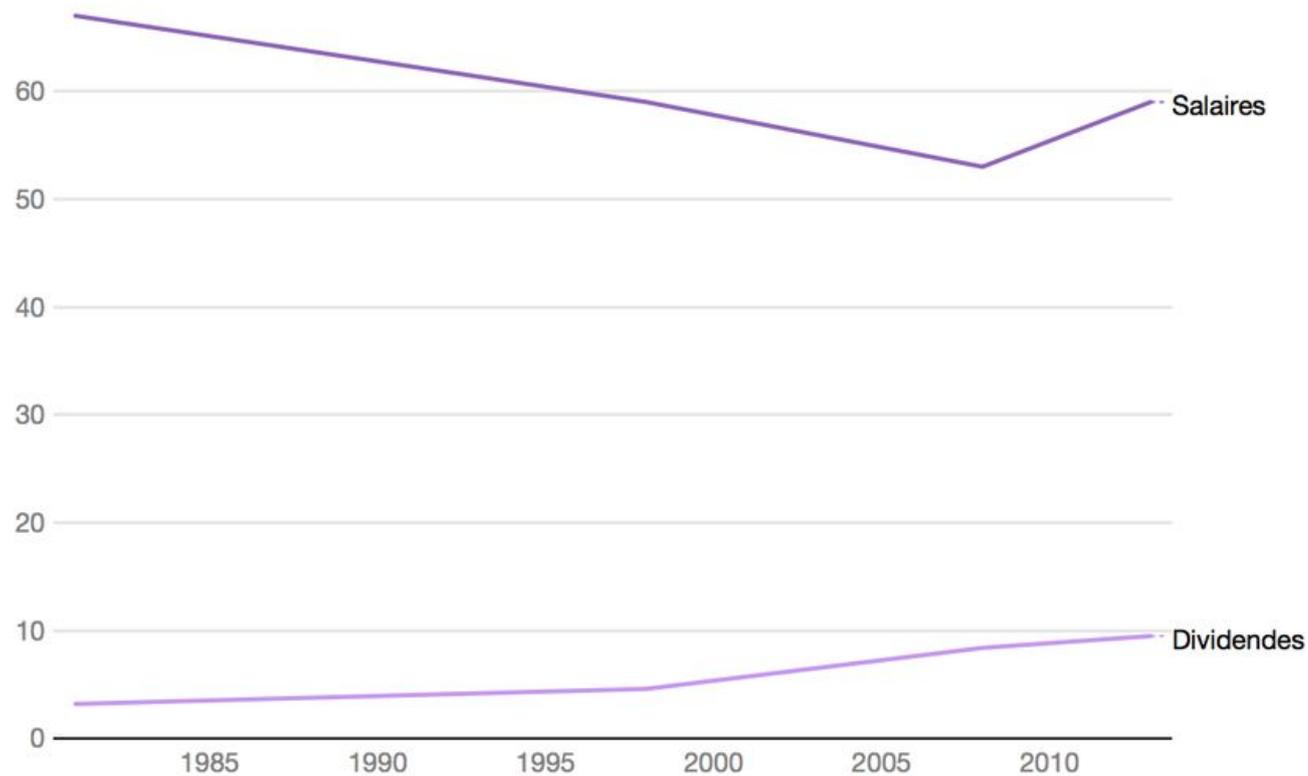
La CGT Propose le droit à une retraite pour tous·tes les salarié·es dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement.

- possibilité d'un départ à la retraite à 60 ans et à taux plein
- un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète
- suppression de la décote
- pension minimum au niveau du Smic net
- reconnaître la pénibilité
- Égalité salariale femme homme améliorant la retraite des femmes

Avec quel argent ?

Partage de la valeur ajoutée des entreprises

En %



Le reste de la valeur ajoutée part dans les impôts, les charges d'intérêt et l'investissement auto-financé

Source: Insee [Récupérez les données](#)